

(à rappeler dans toute correspondance)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE HONFLEUR - BEUZEVILLE**

Service Urbanisme
 33 Cours des Fossés
 CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX
 Tél : 02.31.14.29.35
 Fax : 02.31.14.29.39

DOSSIER N° DP 014 333 25 00150

Demande du : 24/10/2025
 Reçue le : 24/10/2025
 Complétée le :

Sur un terrain sis et cadastré :
 74 Rue Haute à HONFLEUR
 14333 CZ 50
 Pour : Changement des fenêtres

DESTINATAIRES**Monsieur Sert Alex et Madame Chalots Cindy****74 Rue haute****14600 HONFLEUR**

Dossier suivi par : Louis-Marie CARLIER

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Déclaration préalable, RECOMMANDÉ A.R.**REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 12/11/2025****Votre mail du 13/11/2025**

Madame, Monsieur,

Par mail susvisé, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **DP 014 333 25 00150** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Honfleur, le 02 DEC. 2025

P / Le Président,

Sylvain NAVIAUX
 Président de la Commission Urbanisme

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.